Le risque Nucléaire

Les produits nucléaires sont des substances naturelles ou artificielles émettant des rayonnements sous forme de particules ou de rayonnements électromagnétiques.
La contamination par des poussières ou des gaz radioactifs est la plus probable au-delà d'un rayon de 10km autour de la source radioactive.

Echelle de risques : échelle de gravité (dans le même esprit que l'échelle d'intensité des séismes) graduée de 1 à 7 (7 étant le plus haut degré de gravité).

Niveau 1
Simple anomalie de fonctionnement sur une installation nucléaire, sans conséquence radioactive.

Niveau 2
Incidents techniques affectant de façon importante les dispositions de sûreté ou entraînant un dépassement des normes d'irradiation annuelles pour un travailleur.

Niveau 3
Incidents graves affectant la sûreté de l'installation et/ou conduisant à des rejets radioactifs dans l'environnement supérieurs aux limites autorisées et/ou à des irradiations graves pour un ou des travailleurs.

Niveau 4
Accident répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants : rejets ne comportant pas de risques importants hors du site, détérioration du cœur nucléaire, irradiation ou contamination d'un ou plusieurs travailleurs pouvant conduire à un décès.

Niveau 5
Accident présentant des risques pour l'environnement conduisant au déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et des dispositions de protection de l'extérieur du site en raison de risques de rejets radioactifs importants. Endommagement grave de l'installation nucléaire entraînant le relâchement de grandes quantités de radioéléments dans l'installation.

Niveau 6
Accident grave entraînant de très importants rejets radioactifs à l'extérieur (une part significative de la radioactivité contenue dans un cœur de réacteur).

Niveau 7
Accident majeur conduisant au rejet dans l'environnement d'une part importante des éléments radioactifs contenus dans le cœur d'un réacteur. Rejets conduisant à des effets graves pour l'environnement et la santé des populations dans un rayon vaste de l'installation.

LE RISQUE A GLUN

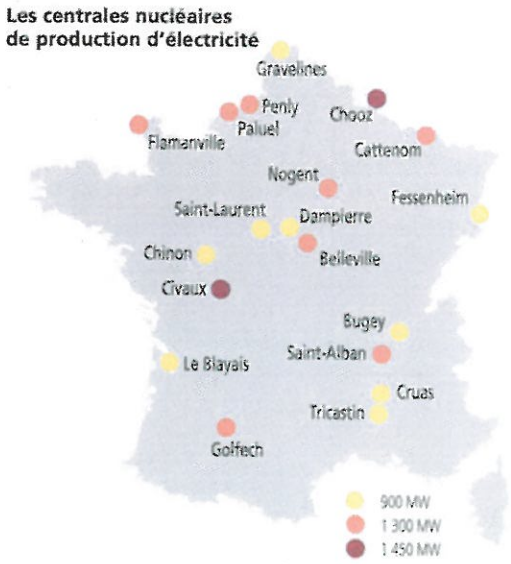

La commune de Glun n'est pas concernée par un PPI (Plan Particulier d'Intervention). Cependant, **elle est**, comme la plupart des territoires français, **à mois de 100km d'une centrale nucléaire.**
Trois établissements contenant de manière fixe des éléments radioactifs sont à proximité de la commune :
- **Usine FBFC, Roman-sur-Isère** → transformation et assemblage de combustible sous forme de barres de zirconium. Présence d'uranium neuf.
- **Centrale de Cruas-Meysse** → combustible retraité contenant de l'uranium de retraitement ; 4 réacteurs ; année de démarrage : 1983-84
- **Centrale de Saint-Alban** → 2 réacteurs ; année de démarrage : 1985-86

A noter aussi que du combustible est transporté sur **l'A7.**
A titre d'exemple voici une cartographie proposée par Greenpeace en cas d'accident nucléaire à Cruas.

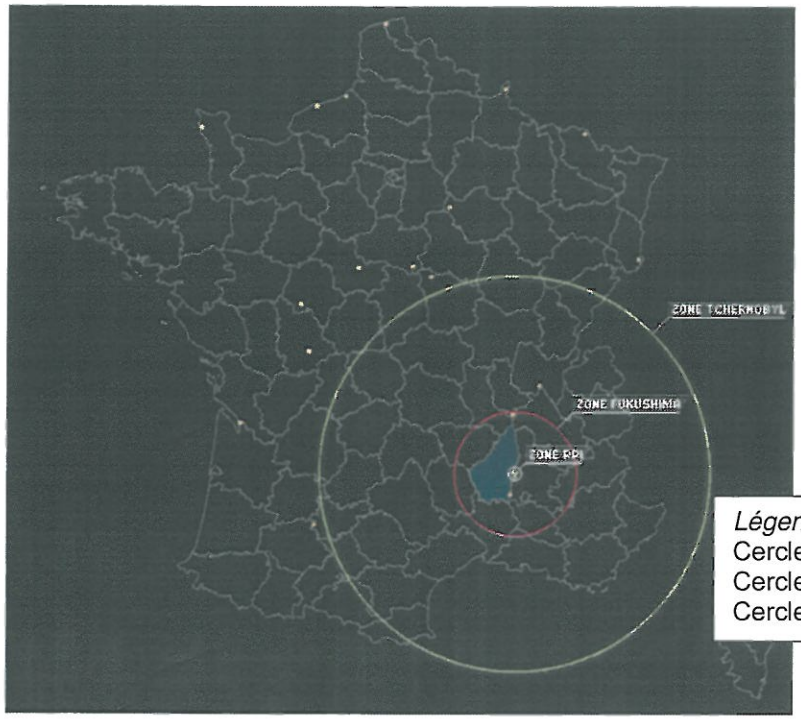

Incident majeur sur la centrale de Cruas

A noter que cette carte ne prend pas en compte le relief ou la direction du vent (important pour déterminer l'importance de la contamination) et qu'elle ne permet pas de savoir à quelle dose de radiation est soumise la population concernée.

Légende
Cercle blanc : PPI (10km)
Cercle rouge : 100km
Cercle jaune : 800km

Consignes de Sécurité Individuelles

Avant :
- signal d'alerte : sirène au son modulé (montant et descendant). Ce signal dure trois fois une minute.

Pendant :
- se mettre à l'abri dans un local :

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :
Restez où vous êtes. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.
Si vous êtes dehors :
Entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.
Si vous êtes en voiture :
Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.
- Confinez-vous (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs)
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez et bouchez les ventilations.
- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).
- écouter la radio :
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge en priorité
- ne pas téléphoner, les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.

Prise du comprimé d'iode :
- moment de distribution annoncé par la radio
- lieu de distribution : mairie
- **la distribution préventive de comprimés ne signifie pas leur ingestion immédiate**
- un comprimé par personne est distribué mais **attention aux posologies** lors de la prise.

Signal de fin d'alerte
La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes.

Moyens d'alerte et contacts utiles

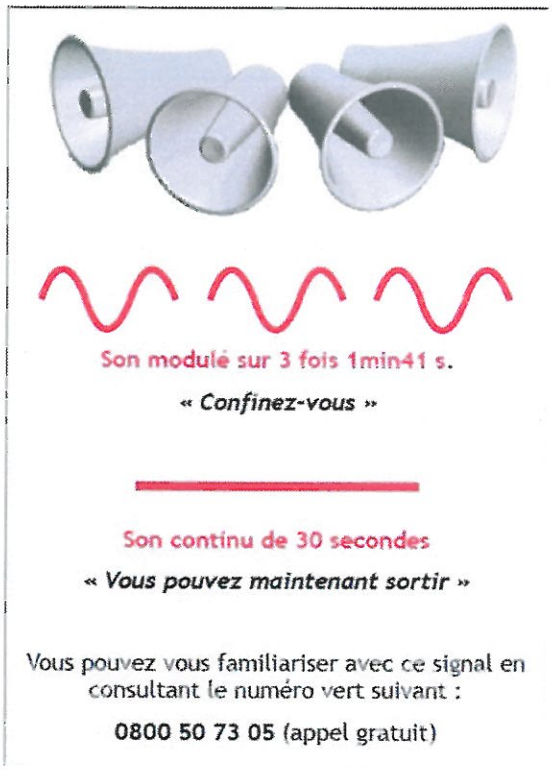

La commune compte prochainement se doter d'une sirène communale. Un système d'alerte téléphonique et de porte à porte peut actuellement être mis en place en cas de besoin.

L'émission du signal d'alerte par une sirène communale ne renseigne pas sur la nature du danger détecté ; c'est un signal d'alerte générique vous invitant au confinement. Pour connaître la nature de l'alerte, écoutez la radio (France Bleu) ou renseignez vous auprès de la Mairie ou de la Préfecture.

Pour en savoir plus :

- Sur les risques dans le département et commune par commune :
  http://www.prim.net
  http://www.risques.gouv.fr
  http://www.irma-grenoble.com (Institut des Risques MAjeurs de Grenoble)

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en mairie

- Mairie : **Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :**
  - les lundi, mardi, vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00.
  - le jeudi matin de 09 h 00 à 11 h 30.

  Adresse :
  Mairie de GLUN
  Chemin de la Plaine
  07300 GLUN
  Tel : 04.75.08.12.66
  Fax : 04.75.08.42.10

Contacts utiles :

- Pompiers : 18 ou 112 (depuis un téléphone mobile)
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Préfecture Ardèche : 04 75 66 50 00

Préparer une évacuation : ce qu'il faut prévoir et savoir.

Préparation de votre sac d'évacuation (D'après le *Guide de préparation aux situations d'urgences* édité par l'Etat)

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone, etc. peuvent être coupés. **Vous devez être prêt à vivre de manière autonome quelques jours avec certains articles essentiels**, à votre domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation. Attention à ce que le sac ne soit pas trop chargé, vous pourriez avoir à marcher avec.

Préparez les objets de première nécessité indiqués ci-après et regroupez-les dans votre sac d'urgence. Placez-le dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.

A l'avance (si possible)

- **Eau** : six litres par personne en petites bouteilles ;
- **Nourriture de secours** consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petit pots pour bébé, etc.
- **Outils de base** : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
- **Lampe de poche** avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo).
- **Bougies** avec allumettes ou briquet.
- **Radio** avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle
- **Trousse médicale** de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.
- Un double des **clés de maison** (pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou se retrouver bloqué dehors ensuite)
- Un double des **clés de voiture** (pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route)

Au dernier moment

- Vos **médicaments** de traitement en cours
- Un **téléphone portable** avec batterie chargée
- **Argent liquide** ou carte de crédit

À prévoir également

- Vêtements et chaussures de rechange
- Papier hygiénique, hygiène personnelle
- Sacs de couchage
- Jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. (si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps)

***Pratique** : protégez dans un sac plastique les objets de valeur et les papiers importants.*
***Nécessaire** : vérifiez les dates de péremption de la nourriture et des médicaments.*

Les papiers indispensables à emporter

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Carte Vitale

Plan d'évacuation

Pour faciliter une éventuelle évacuation, la commune a divisé son territoire en plusieurs secteurs.
Référez vous à la carte ci-après pour savoir à quel secteur vous appartenez.

ATTENTION : il ne faut pas anticiper un ordre d'évacuation.

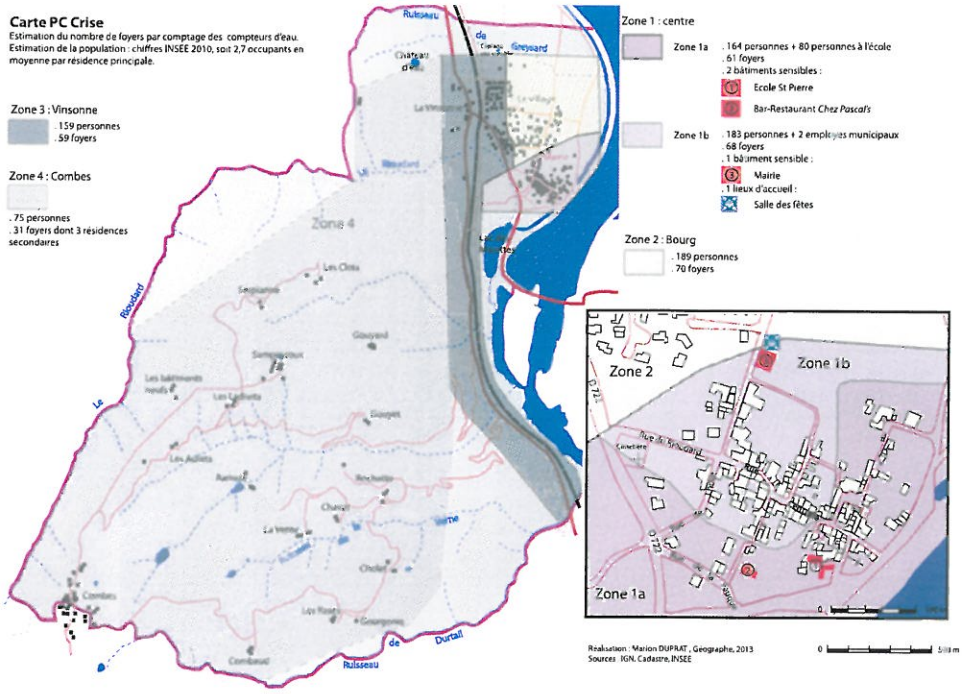

Lieux de regroupement

En cas de dommages sur votre habitation ou d'évacuation, **rendez-vous à la Mairie** ou au **hameau de Combes**, pour les habitants du plateau. Vos élus y seront afin de vous renseigner, vous guider et vous épauler. L'arrêt de car du hameau de la Vinsonne sera le lieu de votre évacuation si vous devez partir de la commune.

Lieu de regroupement : Mairie ou hameau de Combes.
Lieu d'évacuation : arrêt de car du hameau de la Vinsonne.

MARION DUPRAT GÉOGRAPHE

Document réalisé par : www.geo-graphie.fr / SIREN : 789913704
2013
Sous l'autorité de M. GONNET, Maire de Glun jusqu'en 2014 et M. VIOUGEAS, Maire depuis 2014